



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations sociales

Question écrite n° 45803

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dispositions du code de la sécurité sociale qui prévoient une majoration des prestations sociales dès lors que le bénéficiaire justifie avoir élevé des enfants pendant au moins neuf ans avant leur seizième anniversaire. Il apparaît que ces dispositions sont trop restrictives pour les parents qui ont adopté des enfants et les ont recueillis alors qu'ils n'étaient plus des bébés. Il lui demande si le Gouvernement a l'intention de modifier ces dispositions pour tenir compte des contraintes de l'adoption.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45803

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2691